



COMPLÉMENTAIRE LAMAL BASIC

PRESTATIONS	MONTANTS
<p>Hospitalisation (autorisation préalable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Honoraires et soins médicaux ✓ Frais de séjour y compris les frais de chambre particulière ✓ Transport en ambulance ✓ Chirurgie (incluant la chirurgie de jour) ✓ Chirurgie réparatrice ✓ Maison de convalescence suite à intervention chirurgicale et maximum 60 jours) ✓ Lit accompagnant enfant – de 12 ans 	<p>Semi-privé Libre choix de la clinique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 100% en complément de l'assurance LAMAL en Suisse ou régime sécurité sociale compensé par la LAMal à l'étranger ✓ idem ✓ idem ✓ idem ✓ idem ✓ 100% des frais réels
<p>Médecine ambulatoire courante</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultations et visites (sauf celles de dentistes et d'ophtalmologues) ✓ Auxiliaires médicaux ✓ Biologie médicale ✓ Radiologie ✓ Frais pharmaceutiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% en complément de l'assurance LAMAL en Suisse ou régime sécurité sociale compensé par la LAMal à l'étranger ✓ idem ✓ idem ✓ idem ✓ 90% médicament hors liste au max. € 3000 / par année civile
<p>Médecine alternative</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Acupuncture, ostéopathie, homéopathie, chiropractie, psychothérapie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels 10 premières séances, 50% les 10 séances suivantes et au maximum 1500 € par année civile (toutes médecines alternatives confondues)
<p>Médecine préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vaccins et produits pharmaceutiques préventifs ✓ Bilans de santé (bénéficiaires de plus de 35 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels si obligatoires et prescrits par un médecin ✓ Néant
<p>Dentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultations / visites & soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux) ✓ Couronnes, bridges, prothèses dentaires ✓ Orthodontie (autorisation préalable - traitement entrepris avant le 18ème anniversaire de l'enfant) ✓ Hygiéniste dentaire 	<p>Forfait annuel de 1000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels dans la limite de 1000 € par bénéficiaire par année civile ✓ 90% des frais réels dans la limite de 300 € par dent (compris dans la limite globale de 1000 €) ✓ 90% des frais réels dans la limite de 1000 € par bénéficiaire par année civile ✓ Forfait annuel 100 €
<p>Prothèses (autres que dentaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels dans la limite de 450 € par prothèse.
<p>Optique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultations / visites & soins ophtalmologiques ✓ Monture de lunettes et verres / lentilles cornéennes (y compris lentilles jetables) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels ✓ 90% des frais réels dans la limite de 100 € par année civile
<p>Maternité</p> <p>Frais liés à la grossesse et lors de l'accouchement y compris césarienne et complications suite à l'accouchement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Hôpitaux cantonaux suisses en division commune Hôpital public France et établissements conventionnés 90% des frais supplémentaires non couverts par l'assurance LAMAL